

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2012

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (n° 4178)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
M. Remiller, M. Mallié, M. Decool, M. Pinte et M. Garraud

ARTICLE 6

À l'alinéa 58, substituer à l'année :

« 2018 »,

l'année :

« 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 18.